






Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2018/0807(CNS)	En attente de décision finale
Accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie		
Sujet 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale		
Zone géographique Albanie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Libertés civiles, justice et affaires intérieures	 FERRARA Laura Rapporteur(e) fictif/fictive  ŠTĚTINA Jaromír  BEŇOVÁ Monika	09/07/2018
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission Justice et consommateurs	Commissaire JOUROVÁ Věra	

Événements clés			
28/05/2018	Publication de la proposition législative	08688/2018	Résumé
11/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/09/2018	Vote en commission		
06/09/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0275/2018	Résumé
13/09/2018	Résultat du vote au parlement		

13/09/2018	Décision du Parlement	T8-0347/2018	Résumé
------------	-----------------------	------------------------------	--------

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0807(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/8/13541

Portail de documentation					
Document annexé à la procédure		06662/2018	26/03/2018	CSL	
Document de base législatif		08688/2018	28/05/2018	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE626.841	13/08/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0275/2018	06/09/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0347/2018	13/09/2018	EP	Résumé

Accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie

OBJECTIF: approuver la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie.

ACTE PROPOSÉ: Décision d'exécution du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: la [décision 2002/187/JAI](#) prévoit qu'Eurojust peut conclure des accords avec des États tiers et des organisations. Ces accords peuvent porter sur l'échange d'informations, y compris de données à caractère personnel, et sur le détachement d'officiers ou de magistrats de liaison auprès d'Eurojust. Ils ne peuvent être conclus qu'après consultation par Eurojust de l'organe de contrôle commun en ce qui concerne les dispositions sur la protection des données et après approbation par le Conseil.

Pour renforcer sa capacité de travailler avec le Monténégro, Eurojust a négocié un accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie.

L'Albanie a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe et le protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données. L'organe de contrôle commun d'Eurojust a rendu un avis favorable sur les dispositions de l'accord en ce qui concerne la protection des données. L'accord a été approuvé par le collège d'Eurojust le 19 septembre 2017.

CONTENU: en vertu du projet de décision d'exécution du Conseil, Eurojust serait autorisée à conclure l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie.

L'accord comporte des dispositions sur l'échange de données à caractère personnel.

Le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande participent à l'adoption et à l'application de la décision.

Accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), le rapport de Laura FERRARA (EFD, IT) sur le projet de décision d'exécution du Conseil portant approbation de la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement approuve le projet du Conseil visant la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie dans le but de renforcer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité grave, en particulier le crime organisé et le terrorisme.

L'accord de coopération entre Eurojust et l'Albanie suit le modèle d'accords similaires conclus précédemment par Eurojust (comme Eurojust-FYROM, Eurojust-États-Unis, Eurojust-Norvège, Eurojust-Suisse, etc.). Ces accords de coopération prévoient, entre autres, des officiers de liaison, des points de contact et l'échange d'informations.

L'exposé des motifs accompagnant le rapport rappelle que selon l'ONU et Europol, les groupes criminels albanais figurent parmi les plus actifs au niveau international dans le trafic d'héroïne, de cocaïne et de cannabis. De même, selon le Département d'État américain, la criminalité organisée reste une source de préoccupation pour la plupart des Albanais, qui sont confrontés à un réseau d'organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogue, l'extorsion, la corruption, le blanchiment d'argent, la prostitution et le trafic d'êtres humains. En outre, l'Albanie est depuis 2014 un pays candidat à l'adhésion à l'Union.

La conclusion de l'accord permettra de renforcer la lutte contre ces formes de criminalité et est donc dans l'intérêt de l'Albanie et des États membres de l'Union, puisque la criminalité organisée est un problème transnational.

Accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie

Le Parlement européen a adopté par 541 voix pour, 21 contre et 17 abstentions, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), une résolution législative sur le projet de décision d'exécution du Conseil portant approbation de la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie.

Le Parlement a approuvé le projet du Conseil visant la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie dans le but de renforcer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité grave, en particulier le crime organisé et le terrorisme.